

6 octobre 2020 – 10h00

## Plan France relance : sa réussite dépend aussi de notre mobilisation !

**Le Plan de relance va mobiliser, 3,8 milliards € sur les « infrastructures vertes » : mobilités, eau, énergie, numérique, ... en deux ans (détail [ici](#)).**

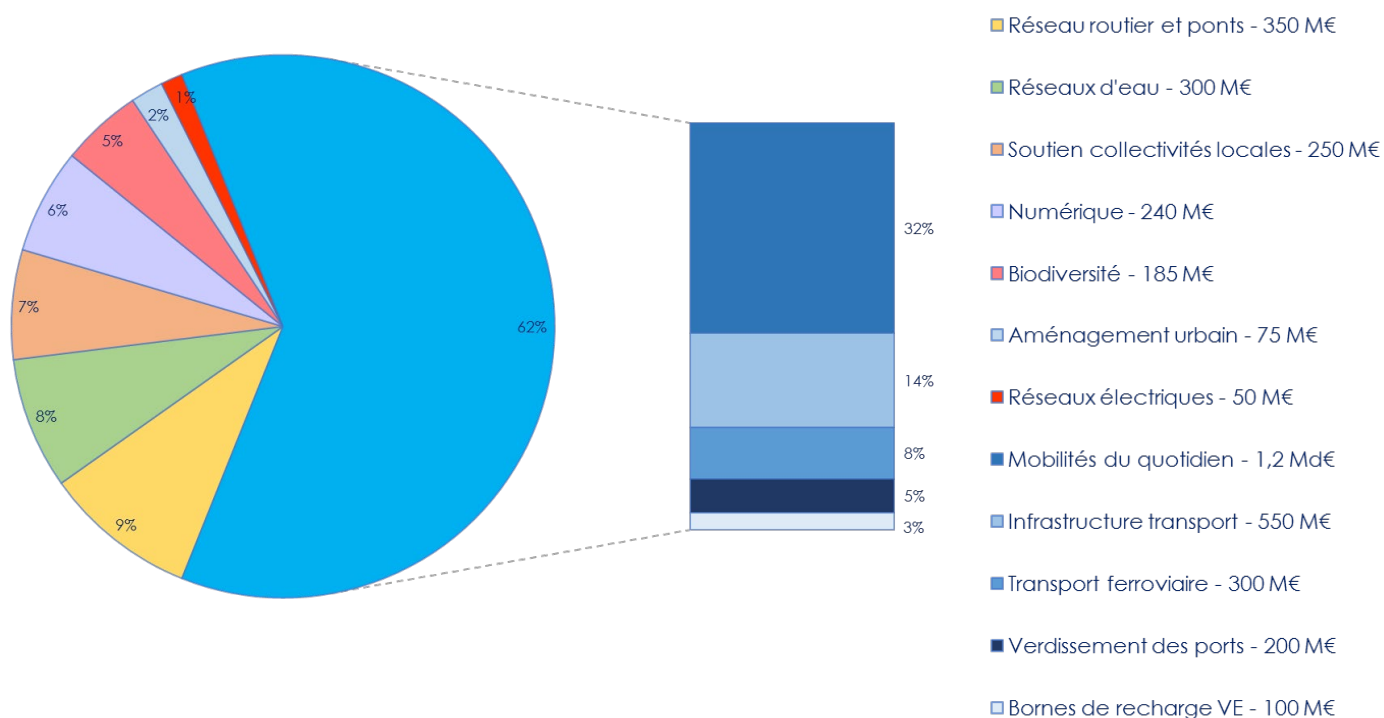
- **400 millions €** de plus sur l'AFITF (L'Agence de Financement des Infrastructures de Transport en France) qui doivent permettre à certaines opérations du Contrat de plan Etat / Région (CPER) de disposer de financements supplémentaires.
- **1 milliard €, mobilisables très rapidement avec l'augmentation des concours de l'Etat aux investissements des collectivités, DSIL\* et DETR\* notamment.**

Ces dispositions, entres autres, concernent directement notre secteur, sachant qu'il faut tenir compte de 2 aspects : la temporalité et la territorialisation de ces mesures.

- L'enjeu : que la consommation des crédits affichés soit effective, c'est-à-dire la capacité des collectivités locales et des opérateurs à utiliser ces enveloppes et à rapidement lancer des projets.
- Le rôle déterminant des préfets pour mobiliser les acteurs locaux et transférer les enveloppes budgétaires vers d'autres projets en cas d'inertie.

La FRTP avec les Sections TP vont se mobiliser, mais il appartient à chaque entrepreneur d'intervenir ou d'**écrire\*\*** à ses élus de proximités pour être le relai de ces opportunités et faire avancer des projets en manque de financement !

**Près de 4 milliards € d'investissements (hors enveloppe SNCF réseau) peuvent être directement employés par les travaux d'infrastructures.**



\*DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et \*DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ces dotations sont maintenant fongibles.

\* modèle de lettre sur demande à la FRTP, [paca@fnip.fr](mailto:paca@fnip.fr)